

**MUNICIPALITE  
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **Règlement n° 544-2020**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° 544-2020 a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 février 2020, règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur la rue Saint-Michel et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel [www.sainteannedesorel.ca](http://www.sainteannedesorel.ca) et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par les personnes habiles à voter selon l'article de la LERM, le 11<sup>e</sup> jour de février 2020.
2. Par le MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 mars 2020.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2020.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
directeur général et secrétaire-trésorier